

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MRC DES BASQUES**  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-GUY**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil municipal de Saint-Guy, tenue le lundi 14 décembre 2020, à 19 h 30, au 52 rue Principale à Saint-Guy, lieu ordinaire des séances de ce Conseil.

Sont présents :

Maxime Dupont, maire  
Siège n° 1 : Roger Rioux, promoteur  
Siège n° 3: Jean-Pierre Saucier  
Siège n° 4 : Gaétane Gagnon  
Siège n° 5 : Yvan Sirois  
Siège n° 6 : Yannick Pelletier

Absence motivée :

Siège n° 2 : Nathalie Trudeau

Tous conseillers membres du susdit conseil formant quorum sous la présidence de monsieur Maxime Dupont, maire. Est également présent monsieur Stéphane Lacam-Gitareu, directeur général et secrétaire-trésorier.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le maire souhaite la bienvenue à l'assemblée et, par la suite, fait lecture de l'ordre du jour.

201116

**2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Saucier, conseiller, et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté en ajoutant « réseau Biblio » au varia et que celui-ci demeure ouvert.

201117

**3. LECTURE ET APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**

Il est proposé par monsieur Yvan Sirois, conseiller, et résolu à l'unanimité que le procès-verbal du 9 novembre 2020 soit approuvé tel que lu.

#### 4. LECTURE ET ADOPTION DES COMPTES

Il est proposé par le conseiller Yannick Pelletier et résolu à l'unanimité d'accepter la liste des comptes à payer pour le mois de novembre 2020 pour les montants suivants :

Comptes incompressibles payés		
Salaire du 1er au 30 nov 2020		
TOTAL		9 233,01 \$

Comptes reçus au courant du mois à payer		
Hydro	5 factures	636,18 \$
Bell		231,11 \$
Wurth	Quincaillerie	279,63 \$
Servitech	hon. Professionnels	280,23 \$
Kopilab	Encre	32,08 \$
Garage Eric Rioux	pompe steering	383,68 \$
Mrc des Basques (Servitech)	hon. Professionnels	188,56 \$
Service Bérubé		53,75 \$
RDL Télécom	vérif. Extincteur	75,88 \$
La Buanderie	Salopettes et tapis	105,78 \$
Ville de RDL	Enfouissement	111,38 \$
Atelier de réparation générale	Quincaillerie	44,96 \$
SHGTP	Cotisation	25,00 \$
Fonds information sur le territoire	Mutation	15,00 \$
Services sanitaires Deschenes	Collecte conteneur	186,84 \$
Harnois	5 factures	4 331,76 \$
Pièces auto 3P	Essuie-glace	55,83 \$
TOTAL		7 037,65 \$

Revenus		
Robitaille équipement	retour de pièces	511,64 \$
Droit de mutation		581,48 \$
Taxes municipales		223,26 \$
TOTAL		1 316,38 \$

#### 5. LÉGISLATION

##### **5.1 Présentation et avis de motion pour le projet de règlement des taux de taxation pour l'exercice financier 2021**

Monsieur Jean-Pierre Saucier, conseiller, par la présente :

- Donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement de taxation pour l'année 2021;

- Dépose le projet du règlement n°3211-2021 intitulé règlement décrétant l'imposition des taux de taxation pour l'exercice financier 2021.

## **5.2 Présentation et avis de motion pour le projet de règlement du salaire des élus**

Monsieur Roger Rioux, conseiller, par la présente :

- Donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement, abrogeant et remplaçant les règlements 118, 148, 311-2019, 311-2020 et tous ses amendements concernant la rémunération des élus et des maires suppléants;
- Dépose le projet du règlement n°3332-2021 intitulé règlement portant sur le traitement des élus de la Municipalité de Saint-Guy.

## **5.3 Présentation et avis de motion pour le projet de règlement portant sur les règles de contrôle et de suivi budgétaires**

Monsieur Roger Rioux, conseiller, par la présente :

- Donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement, abrogeant et remplaçant le règlement 310-2019 concernant les règles de contrôle et de suivi budgétaires;
- Précise que la modification apportée au règlement 310-2019 portera sur la limite par dépense ou contrat accordée au contremaître aux travaux publics définie à l'article 2.2 qui sera rabaisée de 2 000,00 \$ à 300,00 \$;
- Dépose le projet du règlement n°3104-2021 intitulé règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

## **6. ADMINISTRATION**

201119

### **6.1 Délégation de pouvoir et de signature à la direction générale**

**CONSIDÉRANT QUE** madame Josée Sirois a cessé ses fonctions à titre de directrice-générale et secrétaire-trésorière;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Yvan Sirois, il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil de retirer toute délégation de pouvoir et de signature à madame Josée Sirois et d'autoriser monsieur Stéphane Lacam-Gitareu, directeur-général et secrétaire-trésorier à signer ou contresigner, conformément à la loi, tout document, acte du conseil, effet bancaire ou tout autre document requis dans l'exercice de sa charge.

201120

## **6.2 Résolution autorisant le directeur général à signer tous les effets bancaires**

Il est proposé par le conseiller Yannick Pelletier et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Guy autorise monsieur Stéphane Lacam-Gitareu, directeur général et secrétaire-trésorier, à signer pour et au nom de la municipalité de Saint-Guy, tous les effets à la Caisse Desjardins des Lacs Témiscouata.

Les autres signataires autorisés sont : monsieur Maxime Dupont, maire; monsieur Roger Rioux, conseiller et promoteur.

Un élu et un employé doivent signer conjointement les différents effets à la Caisse Desjardins.

De plus, la municipalité autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à utiliser les services AccèsD-Affaires, à procéder aux paiements des factures; à recevoir les informations soldes et relevés de transactions, à télécopier et à recevoir les commandes de monnaie à la Caisse Desjardins pour tous les comptes de la municipalité de Saint-Guy.

201121

## **6.3 Résolution autorisant le directeur général à utiliser la carte de crédit VISA Desjardins.**

**CONSIDÉRANT QUE** madame Josée Sirois a cessé ses fonctions à titre de directrice-générale et secrétaire-trésorière;

**CONSIDÉRANT QUE** la carte de crédit VISA Desjardins au nom de Madame Sirois doit être annulée;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition du conseiller Roger Rioux, il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil qu'une nouvelle carte de crédit VISA Desjardins d'une limite de 10 000,00 \$ (dix-mille) doit être émise au nom du directeur général et secrétaire-trésorier, Stéphane Lacam-Gitareu;

201122

## **7. ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL POUR 2021**

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 148 du code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Sirois et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2021. Ces séances débuteront à 19H00;

Lundi 11 janvier 2021	Lundi 12 juillet 2021
Lundi 8 février 2021	Lundi 16 août 2021
Lundi 8 mars 2021	Lundi 13 septembre 2021
Lundi 12 avril 2021	Mardi 12 octobre 2021
Lundi 10 mai 2021	Lundi 8 novembre 2021
Lundi 14 juin 2021	Lundi 13 décembre 2021

**QU'**un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi.

201123

## **8. ABONNEMENT À UN SERVICE DE VISIO-CONFÉRENCE**

Attendu que les mesures sanitaires imposées par la COVID-19 modifient la tenue habituelle des séances du conseil et de toute autre réunion municipale, il est proposé par le conseiller Yannick Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'abonner la municipalité au service de de visioconférence Zoom pour un montant annuel de 200.00 \$.

## **9. VARIA**

### **9.1 Bibliothèque**

Le conseil nomme Roger Rioux, conseiller en charge des dossiers liés à la bibliothèque.

### **9.2 Horaires d'ouverture du bureau municipal**

Un horaire d'ouverture du bureau municipal sera discuté et adopté à la prochaine séance du conseil.

201124

### **9.3 Fin du moratoire des charges d'intérêts pour les versements de taxes municipales**

**ATTENDU QUE** la suspension des charges courantes des intérêts a été une mesure adoptée par le conseil en 2020 afin d'aider certains citoyens à traverser une période de crise sanitaire sans précédent;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Roger Rioux, et résolu à l'unanimité de lever ce moratoire au 1<sup>er</sup> janvier 2021.

## **10. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question n'est soulevée.

201125

## **11. LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition de monsieur Roger Rioux, conseiller, il est résolu à l'unanimité de lever la séance à 20 h 30.

ADOPTÉ À SAINT-GUY, ce 14<sup>ème</sup> jour du mois de décembre 2020.

---

M. Maxime Dupont, Maire

---

M. Stéphane Lacam-Gitareu, Dir. gén./secr.-trés.